

Formation alternée : quelles démarches à suivre pour l'entreprise ?



DOCUMENTS À REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR :

- (1) Demande d'agrément à compléter par l'employeur et l'accompagnateur-formateur
- (2) Assurance obligatoire en accident du travail + assurance en responsabilité civile
- (3) Introduire type de stagiaire STG et statut F1
- (4) Si la formation alternée concerne un métier en pénurie repris dans la liste établie par le Forem, l'indemnité à verser est de 450 euros
- (5) Pour le centre de formation : document avec état de prestation D-PAR-46
- (6) Rapport de formation conjoint à compléter

Financé par

